

Charte "Respect de l'environnement au collège Jean Valette"

Préambule : La présente charte a pour objectifs d'instaurer des règles afin de limiter les impacts négatifs sur la biodiversité au sein du collège et de rappeler à chacun (élèves et personnels) ses responsabilités vis-à-vis de l'environnement.

Article 1 : Les règles définies dans cette charte s'appliquent à toute personne se trouvant dans l'enceinte du collège.

Article 2 : Le gaspillage doit être évité.

a- La nourriture :

A la cantine, il ne faut pas prendre plus de pain que nécessaire, sachant que l'on peut se resservir une deuxième fois.

b- Le papier :

Pour économiser le papier, il faut limiter les photocopies. Ainsi, lorsque des élèves sont absents, ils doivent recopier les cours et éviter au maximum de les photocopier.

En salle informatique et au CDI, il faut d'abord sélectionner les données dont on a besoin et, si nécessaire uniquement, les imprimer (sur une feuille recto verso si c'est long).

En cours, il est nécessaire d'avoir toujours un cahier de brouillon à sa disposition pour arrêter de gaspiller les feuilles de classeur.

Les bacs de recyclage sont faits pour être utilisés.

Dans les toilettes, il faut stopper le gaspillage du papier et ne pas jouer avec ou boucher les lavabos.

A la cantine, il n'est pas nécessaire de prendre plus d'une serviette.

c- L'eau :

Dans les toilettes, on doit fermer les robinets après avoir bu ou s'être lavé les mains.

Dans les douches du gymnase, il faut veiller à ne pas appuyer sur les boutons-presseurs.

De plus, il faut faire attention à toute fuite et la signaler à un adulte de l'établissement.

A la cantine, il ne faut pas mettre de nourriture dans les carafes pour ne pas gaspiller l'eau ou les aliments. Il ne faut pas trop remplir les carafes.

Les batailles d'eau sont interdites afin de ne pas gâcher celle-ci.

d- L'électricité :

Il est nécessaire :

- de n'allumer les lumières dans les couloirs et dans les salles que lorsque c'est utile.
- de ne pas oublier d'éteindre les ordinateurs et les écrans quand on ne s'en sert plus.

e- Le chauffage :

Il est nécessaire :

- de garder les portes fermées lorsque le chauffage est allumé : dans un groupe, c'est le dernier qui circule qui doit penser à fermer les portes.
- de n'allumer le chauffage qu'en période froide.

f- Toute dégradation volontaire de matériel a forcément pour conséquence un gaspillage d'énergie et de matières premières.

Article 3 : Les milieux naturels du collège sont une chance que l'on doit savoir apprécier et respecter. Des espèces protégées (orchidées) ont été identifiées et sont le plus souvent signalées par un piquet. De plus, le collège est enregistré comme site « Refuge de la Ligue de Protection des Oiseaux ».

Je m'engage à respecter cette charte.

Signature :